

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 16 décembre 2024

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100, Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4189-2022.

Intragaz – Cause tarifaire 2023-2033.

Phase 3 Tarifs provisoires et Cavalier tarifaire.

**Demande de remboursement de frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer la demande de remboursement de frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier, en Phase 3 du présent dossier. Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, qui est la responsable du paiement de ces frais pour le Regroupement.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais. Nous soulignons en effet le **caractère actif, ciblé et structuré** de l'intervention du RTIEÉ, de même que le **caractère sobre et raisonnable des frais demandés**, lesquels ont été nécessaires à notre intervention. Nous attirons en effet l'attention de la Régie sur nos [représentation C-RTIEÉ-0024 sur la 7<sup>e</sup> demande modifiée d'Intragaz \(demande de tarifs provisoires\)](#), notre [Demande de renseignements C-RTIEÉ-0025 no. 3 à Intragaz](#) et notre [Mémoire C-RTIEÉ-0027 RTIEÉ-3, Doc. 1](#).

Après avoir initialement appuyé le **tarif provisoire**, le RTIEÉ a, dans sa demande de renseignements effectué le suivi des dépassements de coûts par rapport aux **préoccupations de sous-évaluation des coûts** que SÉ-AQLPA avait exprimées au Dossier R-4157-2021.

Puis, dans son mémoire en la présente Phase, le RTIEÉ a recommandé à la Régie de l'énergie d'approuver le **cavalier tarifaire des coûts réels des *Projets d'optimisation des sites de Pointe-du-Lac (PDL) et de Saint-Flavien (SFL)***, présentés par Intragaz, aux fins de modifier rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2023 ce tarif provisoire pour le service d'emmagasinage souterrain de gaz naturel à ces deux sites pour la période 2023-2032. **Le RTIEÉ a en effet souligné dépassement de coût se retrouve à l'intérieur de la contingence de plus 15% à moins 15% qui est de l'ordre de grandeur de celui propre aux estimés d'ingénierie de catégorie 3, fourchette que SÉ-AQLPA avait supporté dans sa recommandation 1.2.2. au dossier R-4157-2021, [Pièce C-SÉ-AQLPA-0012. Memoire](#).**

Nous espérons humblement que nos représentations ont été utiles au Tribunal.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de remboursement de frais pour la participation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath it.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).